

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 11

Artikel: Politesse épistolaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE
SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER: Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent.
Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Salle du Conseil communal.

Nous recevons l'intéressante lettre qu'on va lire, en réponse à la question posée dans notre précédent numéro, au sujet de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Monsieur L. Monnet, au *Conteur Vaudois*,
Lausanne.

Cher Monsieur,

La salle du Conseil des Soixante et des *Deux-Cents* était à peu de chose près la même que notre salle du Conseil communal; l'architecture générale n'en a pas été changée; c'est, du moins ce qui résulte des recherches faites par la Commission des décors et costumes de la représentation du *Davel* de Virgile Rossel. La salle a été plusieurs fois réparée, mais elle n'a pas subi de transformations importantes. Le poêle de faïence date de la fin du siècle passé. Il n'a pas été possible de reconstituer la tapisserie du commencement du XVIII^e siècle. Les renseignements manquent à ce sujet. Toutefois, on a constaté l'existence d'un fond grisaille encadré de larges bandes rouges. De quand date cette décoration? Nous l'ignorons. Autour de la salle étaient suspendues les armoiries des principaux membres des deux Conseils. Grâce à l'obligeance de M. le professeur A. de Molin, conservateur du Musée, nous avons pu consulter au Médailler cantonal où elles sont déposées, une trentaine de ces armoiries. Ce sont de petits tableaux peints sur bois, d'environ 45 cm. de haut sur 30 cm. de largeur. L'écusson est le plus souvent surmonté d'une devise; au-dessous, on lit le nom du conseiller, quelquefois avec l'indication de ses fonctions et la date de sa nomination. On voit entre autres les noms des Loys, bourgeois, de Polier de Bottens, Demartines, de Seigneux, de Charrière de Sévrey, de Saussure, Réal, Bastien Bourgeois, Michel Ginilliat, David Lemara, Philippe Rosset, etc., etc. Quelques familles ont conservé leurs armoiries chez elles, ainsi les Bugnion, les Sécrétan, etc.

En recherchant aux archives communales des notes sur les costumes des membres et des huissiers du Conseil des *Deux-Cents* au commencement du XVIII^e siècle, nous avons trouvé dans le *Recueil des ordonnances rendues par les divers conseils de la ville de Lausanne*, dès 1431 à 1783, par le Justicier Bergier, volume manuscrit de 1784, une ordonnance d'août 1710 que nous transcrivons textuellement, au moins dans ses passages principaux:

« On croit que c'est de la bienséance et de l'honneur de la Magistrature que tous les Seigneurs du Conseil portent le manteau noir, le petit collet et des habits modestes, et que leurs chapeaux ne soient pas troussés, et ce dans toutes les Chambres et Commissions où ils assisteront, comme aussi dans les Prédications, surtout lorsqu'ils iront dans les Bancs des Conseillers, et devront commencer à le faire au Nouvel-An. »

« Et pour ce qui est des Seigneurs du 60 et des 200, ils devront aussi porter des manteaux

noirs et des habits modestes et ce dans toutes les Chambres de Magistrature et de Justice, leur défendant de porter des habits rouges et bigarrés. »

« On gardera aussi plus de silence et de modestie dans les Chambres et on ne se tiendra point debout comme du passé et on ne sortira point de l'assemblée que tout ne soit fait, et afin que chacun se puisse siéger commodément et entendre les propositions, on trouvera à propos de faire des Bancs en Amphithéâtre dans la Salle du 200 et qui soient matelassés. »

Quelle sollicitude pour les conseillers d'ailleurs!

Veuillez me croire, cher Monsieur, votre bien dévoué.

ERNEST DUBOIS.

Un livre qui nous manquait.

Vers la fin de novembre dernier, alors qu'une foule de « nouveautés » s'établissaient dans les vitrines de nos libraires, paraissait un volume qui n'a peut-être pas été assez remarqué tout d'abord, mais dont chacun reconnaît aujourd'hui la très grande valeur au point de vue des précieux services qu'il est appelé à rendre.

Nous voulions parler de la *Chrestomathie française du XIX^e siècle (Prosateurs)*, par M. Henri Sensine, qui est venu combler, dans ce genre de publications, une lacune incontestable; car, au dire des hommes compétents, il n'existe pas, jusqu'ici, de bonnes chrestomathies de la *prose française au XIX^e siècle*. Plusieurs d'entre elles pèchent dans le choix des morceaux qui, non seulement sont souvent empruntés à des auteurs de deuxième ou de troisième ordre, mais sont reproduits sans aucune espèce de classification. De là la confusion inévitable, une fausse idée de la littérature française actuelle. Tandis que l'ouvrage de M. Sensine, où les auteurs sont cités dans l'*ordre chronologique et groupés par écoles*, constitue une chrestomathie vraiment littéraire.

Outre ce classement, qui permet de se reconnaître au milieu des innombrables écrivains du XIX^e siècle, M. Sensine a placé en tête des extraits de chaque écrivain une notice « indiquant l'école et l'importance relative de celui-ci, ses idées, son influence, sa valeur propre. » Ces notices sont successivement remarquables en ce qu'elles ont vaincu la grande difficulté qu'il y a de condenser en quelques lignes des jugements qui demanderaient un long développement.

Puis, au bas des pages, et pour chaque morceau cité, des notes complètent ces renseignements, par l'enumeration des principaux écrits de l'auteur, par une appréciation succincte de leur valeur littéraire, philosophique ou historique, ainsi que par des éclaircissements nécessaires à l'intelligence du texte. — La mention: « *œuvres à lire, de tel auteur* », indique que celles-ci peuvent être mises dans toutes les mains.

Il y a là, comme on le voit, des jalons, des indications qui apportent une grande clarté dans l'étude de la littérature française et facilitent le choix de nos lectures dans l'immense fouillis des œuvres littéraires de notre siècle. Car l'auteur ne cite que les écrivains qui ont été les guides de la pensée française dans cette période et ont provoqué les grands courants littéraires. Pour cela, il a dû se livrer à un travail énorme, lire des milliers de volumes et en détacher les pages propres à donner « l'idée du génie, des tendances, de l'art et du style de chacun de ces écrivains ».

La chrestomathie de M. Sensine sera donc un guide sûr dans l'étude de la littérature française au XIX^e siècle; elle rendra d'excellents services aux professeurs et aux élèves des établissements d'instruction, ainsi qu'aux étrangers qui désirent apprendre notre langue.

Mais remarquons que cet ouvrage n'intéressera pas moins nombre de personnes qui n'ont, en littérature, que des connaissances vagues, incomplètes, et qui se trouvent assez embarrassées lorsque, dans la conversation, on aborde une question littéraire, alors même qu'il ne s'agit que des écrivains les plus connus, les plus fréquemment cités.

C'est un livre à avoir chaque jour sous la main pour en lire quelques pages. Il deviendra ainsi — nous en avons fait l'expérience — un compagnon fort agréable, nous donnant, à côté de morceaux éminemment instructifs, des descriptions pittoresques, des pages gaieté, d'un attrait piquant, et qui sont en même temps des modèles de style et de beau langage.

Et, grâce aux notices qui les accompagnent, on s'assimilera ainsi peu à peu et sans fatigue, une foule de choses intéressantes, tout en faisant connaissance avec les divers écrivains qui ont marqué dans la littérature de ce siècle et qui, ainsi que nous le dit M. Sensine dans sa préface, « ont réellement fait la langue que nous employons et l'ont marquée d'une empreinte ineffaçable. »

L. M.

Lausanne, F. Payot, éditeur.

Politesse épistolaire.

Nous retrouvons dans nos papiers un numéro du *Petit Parisien* de 1891, qui contient d'excellentes indications sur diverses formalités à observer dans la correspondance, et tout particulièrement en ce qui concerne les salutations. Nous en extrayons les lignes suivantes :

On ne s'aperçoit pas, en écrivant une lettre, à combien de conventions on obéit plus ou moins consciemment. Il en est qui sont bien vieilles et que tout le monde respecte; d'autres que la mode impose et qui ne sont admises que dans certains milieux. C'est ainsi que pendant un temps il était de bon goût d'écrire sur du papier de petit format, puis sur des morceaux de carton, sans autre date que le jour de la semaine: lundi, mardi, etc., placé au commencement ou de préférence à la fin de la lettre. Pour les Parisiens, l'indication du domicile devait être en tête, à l'endroit où se mettait auparavant la date. Cette habitude, quoique moins générale aujourd'hui, a cependant persisté.

Mais ce sont là choses toutes secondaires sur l'ensemble des prescriptions de la civilité et de la politesse épistolaire auxquelles on se soumet.

Il en est qu'aucun homme bien élevé ne voudrait enfreindre. Par exemple, mettre « Monsieur » ou « Madame » en abrégé quand il s'agit de la personne à laquelle on s'adresse, serait une véritable grossièreté. Il est permis, au contraire, d'écrire, « M. un tel » ou « Mme une telle » lorsqu'on parle d'une tierce personne.

Le « Cher monsieur » est lui-même une formule de politesse à l'adresse des gens avec qui on a des relations suivies. Il ne signifie pas du tout que votre correspondant vous est cher.

Quand on écrit à un homme revêtu d'une fonction et à propos d'affaires relatives à cette fonction même, il faut lui donner un titre: « Monsieur le directeur », « Monsieur le conseiller », « Monsieur le Ministre ».

Bien entendu, il ne s'agit que de la correspondance française, et sous le gouvernement républicain. Les Majestés, les Hautesse, les Altesses, les

Excellences, sont de mise dans les pays monarchiques.

En République, on doit appeler tout le monde « Monsieur », depuis le plus pauvre chiffronnier jusqu'au Président de la République. Le mot « Citoyen » convient également à tous, à de certaines heures, lorsqu'on est dans l'exercice de son droit civique.

Nous n'en sommes cependant pas encore au « Salut fraternel » employé uniformément par tous les hommes de la Révolution, qu'ils fussent dans les fonctions les plus hautes ou dans les plus humbles. Mais la formule mise si souvent au bas des lettres, il y a vingt à trente ans à peine, « Votre très humble et très obéissant serviteur » n'est plus guère employée, parce qu'elle nous choque par son caractère de servilité.

On en est aux « sentiments distingués » ou « très distingués » ou « les plus distingués », si l'on ne se connaît pas ; ou assure des « sentiments dévoués » ou « très dévoués », etc., les personnes qu'on connaît peu ou beaucoup.

Une certaine familiarité permet d'écrire simplement « votre tout dévoué », ou « cordialement à vous ».

Il y a aussi les formules plus froides.

« J'ai l'honneur de vous saluer » qui passe pour quasi impertinente, jusqu'aux « salutations empressées ». Puis, en s'adressant à une femme, les « respectueux hommages » ; à un homme âgé, le « profond respect » ou les « sentiments respectueux et dévoués ».

Il y a là toute une gamme aux tons et aux nuances variés, que la convention a établie et dont chacun de nous se sert avec plus ou moins de justesse et d'à-propos.

Dans le monde officiel, dans le monde diplomatique surtout, ces choses sont réglées avec un soin minutieux. Il y a un protocole épistolaire dont personne ne s'aurait s'affranchir.

Le dévouement, le respect, la considération y sont dosés avec un art infini. Ce seraient une grave impolitesse que de ne pas donner à un personnage la qualité à laquelle son rang lui donne droit ; ce serait un manque de tact que de lui en donner plus.

Le Ministre des Affaires étrangères a un bureau, presque une direction, qui est le conservatoire et comme la chapelle des conventions épistolaires. D'une majuscule ou d'un accent mis en place, on y enseigne le pouvoir.

Il est admis, par exemple, que si l'on écrit à un ministre ou à un ambassadeur, on doit lui adresser en terminant *les assurances* de sa haute considération. Vous entendez bien : « les assurances » et non pas « l'assurance ». L'assurance ne vaudrait rien, rien absolument. Il faut mettre « les » ou s'avouer un homme ignorant et sans éducation.

Que vous en semble ?

Druey et le Coucou.

La période de 1830 à 1845 fut assez mouvementée chez nous, au point de vue politique. Après le renouvellement du Grand Conseil en 1841, par exemple, les partis s'organisèrent en deux camps bien tranchés avec états-majors en permanence. Pendant que les conservateurs allaient du cercle du Commerce à l'Arc, et de l'Arc au cercle de la Réunion, les radicaux passaient du Casino au Théâtre, et de là aux Trois-Suisses, où ils se réunissaient une ou deux fois par semaine.

Des Trois-Suisses, les réunions passèrent au Café Vaudois. La dernière séance qui y eut lieu présenta des incidents assez drôles. Le président exposa qu'on n'avait plus ni argent ni local, et qu'il fallait absolument trouver l'un et l'autre. Là-dessus, le docteur V., toujours disposé à prendre la parole, se lève et dit que « depuis longtemps on sentait le besoin d'un local pour recueillir les aliénés et les imbéciles. »

— Mais ce n'est pas la question ! crie le président de l'assemblée.

— Pardonnez, président, poursuit le docteur V., c'est une motion d'ordre que je fais.

Un fou rire s'empara des assistants.

Druey s'était assis au-dessous d'une pen-

dule qui, tout en frappant les heures, criait *coucou*. Neuf heures sonnent pendant qu'il parle. Il croit que les assistants font *coucou* pour se moquer de lui, et les traite de polissons. Tout le monde se fâche et l'on se sépare en désordre.

Après une nouvelle tentative de réunion sous la Grenette, qui ne put réussir, on s'ajourna indéfiniment.

On dinâ ào Grand-Pont.

Dou municipaux avoint été délégâ à pè la Coumouna po allâ à Lozena atsetâ ou relodzo po mettrâ ào pâlo dè la Municipalité.

Quand furont arrêvâ à la capitâla et que l'uront roudâ dein totès lè boutequès dè relogeu, sè décideront d'atsetâ 'na peindule à coucou que l'uront po nôo frances cinquanta avoué lè mât.

Après avâi fè la patse, l'alliront quartettâ decé delé et coumeint midzo arrêvâ, ion dâi municipau, que cognessâi on pou Lozena, dese à l'autre :

— L'est astout l'hâorè d'allâ medzi oquie ; por mè, y'è fan et mè cheinto lè rattès ; se t'è d'accoo, no faut allâ dinâ ào Grand-Pont, diont qu'on l'ai medzè bin, et pisque n'ein perdu notûtra dzornâ et que l'est la Conmouna que pâyé, on pâo bin s'accordâ on iadzo oquie dè bon, qu'ein dis-tou ?

— Bin se te vâo ! fâ l'autre.

Et l'eintront ào cabaret dâo Grand-Pont, io y'avâi dza on moué dè mondo.

L'alliront sè chetâ à 'na trabllia découté on part de monsuz que bêvessant la couéta, et quand lo someillâ vint lâo démandâ cein que désirâvont, cé dâi municipau que cognessâi Lozena l'ai espliquâ que volliâvont medzi oquie, mâ que faillâ dâo bon et que y'ein aussé prâo.

Adon lo someillâ va queri n'espêce dè paletta io y'avâi marquâ ti lè fins bocons qu'on poivé medzi et lâo dese dè vouaiti dedein cein que lâo fara pliési, que n'aviont qu'à deré et tot sarà astout prât.

Noutrè gaillâ vouaitont don la paletta et ào premi folliet, y'avâi : « Bouilli de bœuf aux fines herbes, bouilli de mouton, etc. »

— Râva po voturon bouli, fâ ion dâi municipau, on ein medze tsi no totès lè demeindzè ; no faut oquie d'autre : vire vâi on part dè folliets.

Ye vouaitont pe lién et y'avâi marquâ :

« Foie de veau à la française, foie de veau aux champignons, etc. »

— Ne vu rein dè fédze ! fâ l'autre municipau, la fenna no z'ein a reindzi ion dévant hiai.

Adon ion dâi gaillâ que vouatié on pou pe lién, pousé son dâi su la paletta et dese à son collègue :

— Crayo que no faut démandâ cein, voudrè frémâ que cein dâi être oquie dè fin bon.

L'autre vouaitâ la paletta et y'avâi inscrit :

« Macaronis à l'italienne » — et drâi dezo :

« Idem sauce tomates. »

— Qu'est-te que l'est cein que dâi z'idêmes, fâ l'autre ?

— Binsu que l'est dâi z'ozés frecassi et que mitenont cein avoué dâi tomates, que te sâ prâo cein que l'est ; y'ein a dein lo courti ào menistre, te sâ ; cliâo pommès rodzès, gros-ses coumeint dâi truffes. Petêtrè que l'ein écliaffont on part avoué dè cliâo z'idêmes, que cein dâi férè on fin fricot. No faut démandâ cein ?

— Et bin, va que sâi de !

Ora faut pas âoblia lo bâirè ! fâ ion dâi gaillâ, et coumeint on châi vint pas ti lè dzo, no faut assebin oquie que ne sâi pas dâo pénatzen ; vouâite vâi la paletta ?

« Yvorne, Clos du Rocher, Villeneuve, Dézaley, etc. »

— Dè cliâo vins, on ein bâi onco quièscau

iadzo, s'on démandâvè 'na botollie dè cé vin dâo défrou qu'on braguâ tant ?

Adon, ein avezeint lo livret, trâovont : « Pipermint » mâ n'aviont pas vu que cein étaï dein la reintse dâi litieu, et sè decidaron dein démandâ 'na botollie et criont lo someillâ :

— Garçon, se l'âi fa ion dâi municipau ein l'âi montreint la paletta, vous nous apporterez ça : des Idêmes aux tomates et pi une bouteille de Pipermint, si vous plait.

Le someillâ fot lo camp ein rizeint qu'on sorcier et noutrè gaillâ ont fe dâi ge asse gros quâ dâi potsés à écrâmâ quand l'ont vu arrevâ, à la pliace d'ozès frecassi, 'na pliatelâ dè macaronis.

N'ont pas trovâ lo Pipermint à lâo pottès, kâ, quand l'ein uront bu tsacon on verro, l'ont trovâ que cein étaï dè la ruda bouriâ et sont zu bâirè on demi dè novâ à Messadzèrî ein sè deseint que dein cliâo grantès pintès dè vela, n'aviont pas lo coup po servi lè pratiquès.

C. T.

Service de la femme de chambre.

Chaque jour : Préparer le cabinet de toilette. — Réveiller madame, servir son déjeuner et lui donner les menus et les livres de comptes. — Faire le salon avec le valet de chambre. — Habiller madame. — Faire le cabinet de toilette et préparer la toilette de sortie. Faire la chambre de madame. — Déjeuner pendant que madame déjeune. — Soigner les plantes d'appartement. — Mettre en ordre le salon pour cinq heures. — Préparer la toilette de madame pour le dîner ou la sortie suivant les ordres. — Dîner pendant que madame dîne. — Préparer pour la nuit la chambre de Madame. — Préparer le cabinet de toilette. — Déshabiller madame. — Ranger le cabinet de toilette. — Emporter à la lingerie les jupons ou robes qui ont été mis. — Chaque jour, le service fait, se mettre à coudre.

Dans la plupart des maisons, la femme de chambre travaille pour elle après le dîner.

Lundi (c'est ordinairement le jour de la blanchisseuse), compter les objets pour la blanchisseuse, le teinturier et la blanchisseuse de dentelle. Après midi, recevoir le linge, le compter, le visiter, mettre à part les objets à raccommoder, serrer les autres. — Donner à la cuisinière, au valet de chambre, au cocher, le linge de la semaine.

Mardi. Repassage du linge fin de madame. — Raccommoder le linge.

Mercredi. Nettoyer les éponges, les brosses, les cristaux de l'appartement de madame.

Jeudi. Entretien et réparation du linge, vêtements de madame.

Vendredi, samedi. Nettoyer et remettre en ordre les armoires à linge, robes, parfumerie, etc., de l'appartement de madame.

Dimanche. Se faire donner par les domestiques le linge sale de la semaine.

(*Almanach Hachette*).

Certes voilà des journées bien remplies. Néanmoins on paraît avoir oublié un des devoirs importants de la femme de chambre dans les chaudes journées d'été :

Pendant les lectures de madame, rester près d'elle, tout en s'effaçant un peu, et, sans toucher le visage de madame, chasser délicatement les mouches et les cousins qui incommodent madame.

Le gigot à la Bourguignonne. — Sous ce titre, un fervent gastronome nous indique la manière d'apprêter ce plat, très en vogue à Paris.

Faites braiser votre gigot, dit-il, pendant cinq heures, dans une casserole. Retirez-le : fendez-le et tranches droites et minces, dans le sens de l'épaisseur, comme si vous le découpiez pour le servir, mais en ayant soin que chaque tranche reste adhérente à l'os.

Vous avez fait préalablement une farce de la façon suivante : beurre, persil, ciboules hachées, nonnes, mie de pain, olives, chair à saucisse, etc. ; deux œufs dont les blancs battus en neige ; salez, poivrez, un peu de muscade et de poivre de Cayenne, et mélangez bien.

Vous étendez alors une mince couche de cette farce sur chacune des tranches de gigot, et vous